RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

CIC Ouest

**CIC SAINT MALO**
8 BOULEVARD VILLEBOIS MAREUIL 35400 ST MALO
☎ [redacted] FAX [redacted] ✉ [redacted] BIC : [redacted]

**Création de Société par Actions Simplifiée**

**ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :
BANQUE CIC OUEST CIC SAINT MALO, 8 BOULEVARD VILLEBOIS MAREUIL 35400 ST MALO déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 2 500 €.

Monsieur FELIX GUILBERT, président, représentant de la société 2GS S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 12 RUE DU DOCTEUR ALAIN LEFORT 35400 ST MALO, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

| Liste des actionnaires | Nombre d'actions | Somme versée |
|---|---|---|
| GUILBERT FELIX | 1 250 | 1 250 € |
| GARDRINIER ROMANN | 1 250 | 1 250 € |

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 12 octobre 2024

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Céline Maupilé
Chargée d'affaires professionnelles

JST14

lu et approuvé [redacted]

[redacted]